

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

7^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 1 juin 2023

A 20 H 30

Matière de l'acte : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Sous-matière de l'acte : Désignation de représentants

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :

le 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Et le jeudi premier juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Présent : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Pascale FANTON, Norbert LAVASTRE, Franck REBOULET, Patrick TOLETTI, Nathalie DOSE, Mireille JUSTAMOND, Eric FRENE, Valérie FRAC, Pierre MATHIEU.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Catherine JALLIFFIER-ARDENT Procuration Mireille JUSTAMOND, Jérôme ARNAUD Procuration Antoine PLUTINO, Michèle BERTRAND Procuration Valérie FRAC.

Valérie FRAC est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Commission de contrôle des listes électorales

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment ses articles L19 et R7

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} aout 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales

Vu la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018 du ministère de l'intérieur relative à la tenue des liste électorales

Considérant que, dans chaque commune, il existe une commission de contrôle des listes électorales,

Considérant que la commission de contrôle est nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Considérant qu'il convient de désigner 3 membres, 1 membre parmi le conseil municipal, 2 membres parmi les administrés.

Le conseil municipal :

- **Prend acte** de la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales :
 - **Nathalie DOSE**
 - **Chantal SABRAN**
 - **Martine PLUTINO**

Précise que la présente liste sera transmise à Madame la Préfète qui nommera les membres par arrêté préfectoral, pour une durée de trois ans.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

**Le Maire,
Laurent NADAL**

Certifiée exécutoire

Publiée ou notifiée le :



Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
Publié le
ID : 030-213000763-20230601-D2023_036-DE